

 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Meurthe-et-Moselle</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p style="text-align: center;">Assistance aux directeurs d'école QUESTIONS / REPONSES</p> <p style="text-align: center;"><i>Un ensemble de questions/réponses à l'usage des enseignants du premier degré, dans le but d'apporter quelques réponses aux questions qu'ils sont amenés à se poser au cours de l'exercice de leurs fonctions.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Mise à jour 2016</i></p>
--	---

<p>Rubrique</p>	<p style="text-align: center;">Responsabilité : gestion de la surveillance</p>	<p>Guide pratique de la direction d'école</p>
<p>Question N° 01</p>	<p>Quelles sont les règles qui régissent l'accueil et la sortie des élèves lorsque les enseignements sont lieu dans les locaux scolaires ?</p>	 <p style="text-align: center;">Ressource EDUSCOL</p>

- Guide pratique de la direction d'école (fiche accueil et surveillance)
- Circulaire 91-124 du 6/06/1991 – Titre 5

1. Accueil des élèves : 10 mn avant le début de la classe.

Avant que les élèves soient pris en charge par les enseignants, ils sont sous la responsabilité des parents.

2. Sortie des élèves :

Elle s'effectue sous la surveillance de leur maître et s'exerce dans la limite de l'enceinte scolaire jusqu'à la fin des cours.

Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou à une personne nommément désignée par eux et par écrit et présentées au directeur ou à l'enseignant(e).